

SEMENT 12 MOIS POLLUER SON BILAN !



leur affliger la troisième année et suivantes, respectivement une TVS de 1600, 2505 et 2655 euros, ou considérer que tout est absorbé "par la biomasse" (y compris la TVS) ? Il peut donc sembler prudent de programmer pour ces véhicules une durée de détention n'excédant pas deux ans... Quitte à changer d'avis si la législation évolue favorablement.

UNE AUBAINE POUR LES BÉNÉFICES EXCEPTIONNELS

Autre point qui incite à programmer la détention de ces véhicules propres sur deux ans : l'amortissement accéléré. C'est d'ailleurs ce chapitre amortissement qui risque de réveiller

le plus la fibre écologique du chef d'entreprise, en particulier si la société est particulièrement prospère ou bénéficie soudain d'une plus-value exceptionnelle. Ces automobiles dites propres ont en effet la particularité d'être amortissables sur douze mois minimum (dans la limite du plafond de 18.300 euros naturellement) et pouvoir évacuer des profits soumis à l'IS, jusqu'à 18.300 euros par véhicule en seulement douze mois au lieu de cinq ans, est parfois une aubaine. Les entreprises qui sont en forte croissance et qui anticipent une marge en forte progression en 2008, sans pour autant savoir exactement de quoi sera fait 2009, peuvent trouver là une forme de "provision pour investissement" et revendre après amortissement dès l'année suivante. Cette perspective de revente pose toutefois une interrogation sur la valeur résiduelle de ces véhicules propres, laquelle sera influencée par la réalité de l'économie d'usage et, à moyen terme, par la complexité de la mécanique. C'est bien connu, plus un véhicule vieillit, plus le client du VO se détourne des versions sophistiquées.

L'E85 RÉCUPÈRE 80% DE LA TVA

Pour la technologie éthanol, tout laisse escompter un alignement de valeur vénale sur les véhicules à essence. Une automobile "E85" pourra toujours fonctionner indifféremment à l'E85, au SP95 ou au SP98. Son calculateur électronique analyse le carburant (ou le mélange) qui se trouve dans le réservoir et adopte spontanément les réglages idoines. Il sera donc toujours possible de rouler (ou de se dépanner) en essence normale. Si la filière biocarburant partait en quenouille, ou si le différentiel de prix de l'E85 devenait moins motivant, le véhicule resterait toujours utilisable. Seul problème pour l'entreprise, l'E85 permet (comme le gazole) une récupération de 80% de la TVA sur le carburant, mais, quand on roule à l'essence normale, cet avantage disparaît. Il faut donc que chaque collaborateur concerné pense à anticiper les pleins, car les pompes E85 sont encore rares. On n'en comptait guère que 150 en France métropolitaine à la mi-octobre, ce qui fait douter de la prévision de 500 pour fin 2007. Les deux hybrides de notre comparatif n'ont pas ce problème, elles roulent au SP95, ne

récupèrent pas la TVA sur le carburant, mais s'approvisionnement n'importe où. N'en reste pas moins que le budget carburant peut révéler des surprises (bonnes ou mauvaises) selon l'usage, selon les technologies et selon les modèles.

Avec les hybrides, on pourrait redouter que la complexité de leur système moto-propulseur dissuade l'acquéreur de véhicule d'occasion. Les deux constructeurs Toyota et Honda ont cependant anticipé cette appréhension et porté, tous deux, la garantie du système hybride à 160.000 km, indépendamment de leur garantie habituelle sur le reste de la voiture. L'acheteur d'un hybride de deux ans, dont le kilométrage au compteur n'excéderait pas 60.000 km, pourrait donc considérer qu'il a encore du grain à moudre dans la sérénité. En revanche, avec un kilométrage professionnel très élevé de type 80.000 km/an, l'hybride nous semble d'autant plus discutable qu'un tel kilométrage impliquera presque toujours une part importante de circulation sur autoroute, alors que l'économie de l'hybride apparaît essentiellement en circulation urbaine, et que, de surcroît, la non-récupération de TVA deviendrait alors sensible en regard de l'importance du budget carburant.

SELON LA PERFORMANCE DE VOTRE BILAN

En conclusion, il ne vous aura pas échappé que notre enthousiasme à l'égard des véhicules dits propres, reste... tempéré. Ces alternatives ont l'avantage de donner une image moderniste de votre entreprise, éventuellement très profitable si votre activité s'inscrit dans le développement durable, mais posent encore plusieurs interrogations concernant la TVS au-delà de deux ans (surtout pour les E85), et concernant les valeurs résiduelles (pas d'expérience très significative à moyen terme). Le dispositif fiscal d'amortissement accéléré peut cependant s'avérer très intéressant, mais là, on sort de la technique automobile pour entrer dans la technique financière et comptable. La performance du véhicule propre dépend donc largement de la performance de votre bilan.

■ DOSSIER RÉALISÉ PAR J.-P. DURAND